



Semaine 06



Lundi

Repas biologique



MENU

Salade de blé bio

Emincé de poulet bio
New Delhi

Chou-fleur bio

Fruit bio



Mardi

Repas végétarien

Carottes rapées

Raviolis à l'oriental
bio
et emmental rapé

Biscuit moelleux au
chocolat

Mercredi



Jeudi

Filet de colin sauce
aurore

Purée de potiron

Chanteneige

Fruit bio

**Nouvel
an Chinois
Vendredi**

Samoussa aux légumes
Poisson à la chinoise
Riz
aux champignons
Yaourt sucré

Les
groupes
d'aliments

Fruits et
Légumes

Viandes,
poisson
oeufs

Féculents

Matières
grasses

Produits
laitiers

Produits
sucrés

Repas de substitution :

- Lundi : Cubes de colin 3 céréales

Présence de porc signalée par *



Le 10 Février débute le Nouvel An en Chine,
sous le signe du "Dragon".
Et oui, selon le calendrier chinois,
la nouvelle année ne commence pas le 1er Janvier.
Aussi appelé Nouvel An Lunaire ou Fête du Printemps,
ce festival est le plus important pour les communautés asiatiques
à travers le monde entier.
Pendant quinze jours,
les chinois se réunissent en famille,
se déguisent, font la fête
et le dragon danse dans les rues.



恭喜发财



Choix de la semaine

Entrée : Potage de légumes
Légume : Haricots verts

Légende :

Produit issu de l'agriculture biologique



Produit de saison



Produit local



Dessert du chef



Compte-tenu du contexte actuel difficile en termes d'approvisionnements en produits alimentaires, les menus sont exceptionnellement à titre indicatif

Tous nos plats sont susceptibles de contenir les 14 allergènes suivants : céréales contenant du gluten (seigle, blé, orge, avoine, épeautre, kamut), crustacés, oeufs, poissons, arachides, soja, lait, fruits à coque, céleri, moutarde, sésame, anhydride sulfureux et sulfites, lupin et mollusques.

Selon l'article R.112-14 du décret du 17 avril 2015, la cuisine centrale met à disposition un repas sans les 14 allergènes réglementaires, qui s'intègre dans le dispositif déployé par votre établissement.

Merci d'orienter toute personne intéressée vers votre service de restauration pour en bénéficier et connaître les conditions tarifaires spécifiques.